

EN PLEIN NATURE : DES ACTIVITES HYBRIDES !

Interview de Sylvaine DELTOUR

*Membre élue de la fédération française de Canoë-kayak depuis 28 ans,
Actuelle présidente du conseil fédéral (qui prend les décisions et qui est une sorte de conseil de
surveillance),
Ex vice présidente de la fédération.*

Qu'est ce qui, d'un point de vue culturel, caractérise aujourd'hui le type d'activités (APS) propre à votre fédération. Vers quel type de loisirs votre fédération veut-elle nous conduire ? Ou encore, du point de vue global, à quels besoins souhaite t'elle répondre ?

Au sein de la fédération française de canoë-kayak, ce ne sont pas les dirigeants qui décident de ce qui est bon pour les adhérents.... Les pratiques et leurs évolutions partent de la base des pratiquants eux-mêmes. Suivant les mouvements de la société, les influences internationales ou d'autres activités, des pratiques émergent, d'autres s'étiolent voire disparaissent... les dirigeants essayent de percevoir le sens de ces évolutions et de décider de les prendre ou non en compte dans la structuration collective.

Toutes les activités n'obtiennent pas un statut permettant la mise en place de championnats de France ou d'activité de haut niveau fédéral mais toutes les « activités à la pagaie » trouvent une place qui peut varier au fil des années.

Ainsi, dans notre dernière production « pagaie-couleur » à côté des onze activités physiques classiques dans les trois milieux eau calme, mer et eau vive, nous avons inscrit « disciplines à venir ».

La réflexion sur la présence de ces activités au niveau fédéral est reposée régulièrement dans la structuration des commissions sportives et tous les ans au moment de la répartition des budgets ! Tous les quatre ans, le conseil fédéral (organe décisionnel de la fédération) se prononce sur les activités dont nous demandons la délégation au ministère de la Jeunesse et des sports.

L'explication sur l'engouement ou la perte de fréquentation des activités est complexe ; elle repose sur des influences variées où les principes de « distinction » et « d'institutionnalisation » sont bien présents. La place des hommes et des femmes qui dynamisent les activités sur le terrain et par les médias est également très importante. Par exemple deux activités sont actuellement en perte de vitesse au niveau fédéral : le wave ski (kayak de vague) et la nage en eau vive, alors qu'elles ont une réalité dans d'autres contextes.

Ce n'est pas la fédération qui définit le sens des pratiques...

La fédération au niveau national structure, organise et impulse.... Elle le fait, parfois avec tensions, dans le cadre d'une réelle vie associative désirant développer et faire reconnaître certaines disciplines...

Cela a été le cas y a 25 ans pour le kayak de mer dont les pratiquants avaient du mal à trouver leur place et à être reconnus par la fédération... C'est différent aujourd'hui pour le

« dragon boat » (équipages de 22 personnes sur eau calme) que certains clubs ainsi que la fédération veulent promouvoir.

Le développement peut également être impulsé par les pratiques commerciales (en dehors des clubs) qui valorisent des pratiques de loisirs pouvant être lucratives.

Une autre question. Avec le regard, qui est le vôtre, pouvez vous identifier le « sens » qui anime ces nouvelles pratiques, ce que les gens mettent dedans. Cela est-il homogène ou au contraire régit par une extrême diversité ?

Les nouvelles pratiques se développent selon moi dans trois axes, donc trois « sens » très différents au plan émotionnel :

- les activités dans des bateaux collectifs ou dans des jeux collectifs qui facilitent la cohésion d'un équipage ou d'une équipe. Dans les pratiques, ce sens du collectif se traduit dans les activités de raft (uniquement ludique et mis en œuvre par des professionnels commerciaux) et par la pratique du dragon boat et de la pirogue polynésienne (va'a). Ces équipages plaisent autant aux groupes d'amis, aux collectifs d'entreprise qu'aux clubs. Côté sports collectifs, le kayak polo connaît un engouement lié à une forte structuration fédérale et la réussite sportive au plan international.
- Les activités de balade et de randonnée de proximité qui se développent sur un support adapté très généralisé : le kayak de mer monoplace ou biplace. Le kayak de mer tend à remplacer le canoë biplace. Il a été adopté également dans les activités de raid nature sur rivières, lacs ou côtes maritimes.
- Les activités de « fun » ou de glisse et de vertige dont la plus emblématique actuellement est le « free style »

Y a-t-il conflit entre la partie olympique et le reste de la fédération ? Y a-t-il « sportivisation » des pratiques émergente ?

La partie « olympique » (course en ligne et slalom) représente la base sportive de l'initiation dans les clubs et la part la plus importante du budget de la fédération au travers de la convention d'objectifs avec le ministère de la jeunesse et des sports. De ce fait, les représentants de ces disciplines ont une certaine légitimité ; des conflits ponctuels peuvent exister... ils sont très bien gérés par la direction technique et par le conseil fédéral. Cependant, il est à noter que les kayakistes sont attachés à la diversité des pratiques et avant d'être « slalomeur » le kayakiste est un amoureux de l'eau-vive et des sports de pagaie en général ! De plus, les expériences de navigation dans différents et types de milieux concourent à l'excellence et la performance de l'athlète. Les pôles de haut niveau sont actuellement pluridisciplinaires.

Toutes les pratiques émergentes recherchent rapidement leur reconnaissance par la structuration de formats de compétition (règlements, classements), puis par la définition de niveaux d'accession vers le plus haut niveau. Le phénomène de sportivisation est inhérent au processus d'innovation puis d'institutionnalisation.

Quelle est la culture qui prévaut chez vous ? Qu'est ce qui distingue vos sports des autres sports de plein air ou de pleine nature... ?

La culture de la FFCK est à la fois

- Technique : utiliser finement une pagaie pour faire glisser son embarcation ».
- Environnementale : respecter l'environnement, partager le plaisir de naviguer dans des espaces naturels,

- Sécuritaire : se surpasser dans le respect et la connaissance des éléments naturels et de nos propres compétences.

Notre identité se définit également dans la variété de nos supports de navigation et la force de nos différences. Le travail réalisé sur le plan des valeurs pour rassembler tous les « pagayeurs » a été très fédérateur. Nos adhérents sont eux-mêmes des poly-pagayeurs. Ils pratiquent plusieurs activités, parfois d'autres APPN. Ils sont « amoureux de navigation » et « amoureux de pleine nature ».

Nos activités sont assez proches, dans l'esprit, des autres sports de nature qui possèdent souvent cette palette d'activités et de préoccupations. C'est ainsi que les pratiques multi sports de nature (raids nature) intègrent pratiquement toujours le canoë-kayak...

Qu'est ce qui différencie fondamentalement, le canoë-kayak des autres APSA ?

C'est l'engagement dans la pleine nature. C'est un rapport fort à la sécurité et à l'environnement. Au-delà des techniques, ce qui nous distingue c'est notre engagement dans et pour le milieu naturel, la connaissance des milieux et leur préservation. C'est toujours le triptyque sécurité, technique et environnement qui fonde nos pratiques.

Pour nous la « pleine nature » c'est l'engagement dans un milieu qui conduit à des attitudes spécifiques : la solidarité dans les pratiques (on est ensemble), la sécurité assurée collectivement, le respect des différents usagers et des usages de l'eau.

Vous n'avez pas de problème de cohérence entre les activités de haute et de basse technicité ?

Les pratiques compétitives de haut niveau représentent une partie de la haute technicité, sachant que les pratiques de haute rivière ou de randonnée dans des milieux lointains et hostiles demandent également une haute technicité.

Les pratiques d'initiation ou de loisirs de masse gérés par les professionnels de l'eau vive peuvent être représentatives de la basse technicité.

Les conflits d'usages peuvent toujours exister sachant que des cadres conventionnels ont été mis en place progressivement afin de limiter ces problèmes. Nos espaces de pratiques étant très vastes, les difficultés restent limitées à certains sites sur de courtes périodes (ex : la Haute Isère au moment des championnats de France). Le travail entrepris dans les CDESI (Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature) favorise ce développement concerté au niveau territorial.

Au sein de la fédération, ce ne sont pas des problèmes de cohérence dont nous pouvons souffrir mais des problèmes de reconnaissance : les pratiquants de loisirs ne voient pas toujours pourquoi ils doivent prendre une licence... Ils ne perçoivent pas le rôle de la fédération sur les plans juridique, réglementaire, sécuritaire, formatif, informatif... qui contribue à leur « plaisir et liberté de naviguer »

Ce qui unifie c'est le rapport à la nature avez-vous dit, mais aujourd'hui le concept de milieu naturel est un peu paradoxal, non ? Voilà un concept qui prétend rassembler dans le même temps où il semble exploser.

Certes, pour des questions de proximité, d'accessibilité, de facilité d'aménagement et d'urbanisation, des bassins artificiels (stade ou espace d'eau vive) ont été construits. Les

pratiquants ont alors moins de contraintes : pas de navette de véhicule pour retrouver des vêtements secs à l'arrivée, entrée et sortie de pratique à la carte, sécurisation du site...

Mais rassurez-vous ! Ces stades d'eau-vive bétonnés restent en nombre limité ; ils sont très intéressants pour l'entraînement de haut niveau (ex : le bassin de Pau) et pour la sensibilisation à l'eau-vive et la première initiation. Ils peuvent faire connaître l'activité, massifier la pratique sur certains territoires.

La « valence » naturel de ces stades d'eau-vive est réduite à l'existence et à la confrontation aux mouvements d'eau. Toute la partie découverte de la richesse de l'environnement est minimisée. Cet état de fait est identique dans les stations de ski qui ont éloigné les skieurs du hors piste qu'ils ont cependant hâte de retrouver !

Le rôle de la fédération est actuellement de revaloriser cette confrontation au milieu naturel et de ne pas perdre la culture et la connaissance de notre patrimoine. Dans la formation, cette orientation est privilégiée. De grands espaces sont disponibles en eau douce ou en eau de mer. Même en France, de belles rivières navigables (Loire, Allier) et de grands lacs sont peu fréquentés alors que d'autres sites, prestigieux par leur renommées sont sur fréquentés (Ardèche, Dordogne, Tarn)

Le sigle APPN est-il encore valide ? Peut-il encore éclairer les pratiques scolaires ?

Dans le monde sportif, le sigle « activités physiques de pleine nature » APPN très généraliste, tend à être remplacé par « sports de nature » plus institutionnel. Ce changement de sémantique n'apporte pas de révolution et conserve le mot essentiel : « nature ». Le mot sport donne plus de reconnaissance au monde fédéral. Nous sommes ainsi passés d'une logique de « plein air » développée par l'éducation populaire et le ministère jeunesse et sport dans les années 60-80 pour reconnaître aujourd'hui des sports se déroulant dans des milieux spécifiques, partagés et fragiles.

Pour les pratiques scolaires, c'est bien cette référence à la nature qui, pour moi est intéressante ! Les objectifs méthodologiques et sociaux de l'école ont à gagner à la confrontation à la pleine nature plus que dans l'exécution de « sport codifié »

Concernant les « sports de nature », le travail réalisé au pôle ressource national des sports de nature de Vallon pont d'Arc est important et passionnant. Il donne des clefs et des outils pour concevoir ces activités dans des contextes territoriaux et sportifs. Il fédère à la fois les acteurs du milieu associatif sportif, les collectivités, les partenaires et les usagers des espaces, sites et itinéraires de pleine nature.

Ce n'est pas tant la question de la « pleine nature » qu'on doit interroger... mais c'est ce qui précède, c'est-à-dire activités ou sports ?

Pour moi, cela ne pose pas de problèmes... activités est un concept peut-être plus large plus riche, plus ouvert que sport ?

Le sport est mis en boîtes.... Ces boîtes peuvent cependant changer de formes, de formats, de couleurs. Le sport, heureusement, vit et évolue !

Sport ou activités ? Nous sommes dans tous les cas dans l'histoire humaine contextualisée dans un monde qui n'est pas fini, qui se construit tous les jours par des acteurs qui innovent, qui inventent d'autres formes de pratiques qui seront ou non institutionnalisées pour devenir ou non des « sports » reconnus.

Au plan sémantique nous nous posons peu ces problèmes à la fédération de canoë car nous les réglons et les gérons au quotidien !

Dans la littérature qui traite de la pleine nature, on voit très souvent apparaître la référence au sport... ça doit avoir un sens ?

Ce que l'on peut dire, c'est que dans la pleine nature on est souvent dans des activités hybrides. Dans la dénomination actuelle de sports de nature, faut-il tout normer, codifier ? C'est bien le jeu aléatoire dans et avec la nature qui fait unité. La reconnaissance des pratiques de pleine nature afin qu'elles soient mieux organisées et valorisées, notamment dans le cadre des raids nature, ne passe pas forcément dans une réglementation type sport olympique ! La notion de déplacement en autonomie par des trajets individualisés laisse plus de liberté dans l'expression humaine qu'un sport collectif avec renfort d'arbitres, de vidéo !

Dans le slalom olympique, la notion de touche est essentielle mais parfois difficile à évaluer... On est bien dans un sport codifié basé sur la justesse du jugement... On est loin de la « descente slalomée » du pratiquant de loisir qui risque de détruire son bateau quand il « touche » un rocher !

Aussi, nous ne cherchons pas, à la fédération de canoë kayak de confronter trop tôt les jeunes à cette seule référence du sport olympique.

Si l'on prend l'hypothèse que le sport est un processus de type civilisationnel, on peut dire que le sport par rapport à l'« activité », oblige à des mises en jeu dans lequel la prise de risque reste raisonnable, socialement tolérable. L'activité au sens de l'aventure ne peut-elle pas conduire à l'ultime ?

Oui tout à fait. Le sport dans sa conception compétitive se construit et fait évoluer des règlements et des conditions d'affrontement très précis et sécurisés. Ceux-ci donnent un cadre qui favorise l'équité entre les concurrents.

En slalom, la finale de nationale 1 des championnats de France sur l'Isère se déroule sur un tronçon de rivière de classe 5. Les compétiteurs (de cadets à seniors) ont le niveau technique et de réchappe qui leur permet d'évoluer en sécurité sur un tel tronçon qui serait mortel pour le compétiteur moyen ! Par contre, pour les courses en mer, le règlement français impose un bateau de sécurité pour huit embarcations et l'arrêt des courses si la force du vent est supérieure à 4 ou 5 beaufort. Dans certains pays comme en Afrique du Sud ou en Polynésie, ces mêmes courses d'« océan racing » se pratiquent sur des parcours au vent portant, sur des mers formés par vent supérieur à 7 beaufort ! La prise de risque est alors bien présente mais elle ne peut se mesurer qu'en rapport avec le niveau de compétences du compétiteur et la culture sportive du pays !

On voit bien dans ces deux exemples que la question de la culture, de l'expérience accumulée est très importante et peut conduire à des mises en jeu où le risque perçu est différent....

Cependant, notre sport de nature en France reste « raisonnable ». Sous la pression des tribunaux on est obligé de définir des cadres ou tout est anticipé, sécurisé. Dans ce cas, on n'est pas dans l'aventure au sens où vous l'évoquiez.

Les activités de masse doivent également être hyper cadrées et relèvent d'un cahier des charges strictes. Il y a nécessité de protéger le pratiquant dans le cadre des missions du service public d'une fédération ayant reçu délégation de pouvoir de l'Etat.